



Généralions +

Le Bulletin des 50 + en Appalaches

Vol. 10, no 17, 13 juin 2023

15 JUIN 2023 – JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES AÎNÉES

Le 15 juin, c'est la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Cette journée thématique mondiale permet à l'ensemble de la société de se mobiliser pour mieux combattre la maltraitance. L'événement a pour but de sensibiliser la population à cette réalité, de même que les institutions gouvernementales, les organismes et toute la collectivité.



Lors de cette journée portez le ruban ou portez du mauve!

COMBATTRE LA MALTRAITANCE PAR LA BIEN-TRAITANCE

La bientraitance, une approche valorisant le bien-être et le respect

La bientraitance est une approche valorisant le respect de toute personne, ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes et par un savoir-être et un savoir-faire collaboratifs, respectueux des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie et des droits et libertés des personnes. Elle s'exerce par des individus, des organisations ou des collectivités qui, par leurs actions, placent le bien-être des personnes au cœur de leurs préoccupations. Elle se construit par des interactions et une recherche continue d'adaptation à l'autre et à son environnement.

Un concept distinct de la bienveillance

La bienveillance, qui est l'expression de l'attention, la gentillesse, l'empathie, la sollicitude et l'indulgence, repose sur le bien-être envers toute personne.

La bientraitance partage les mêmes fondements que la bienveillance, mais s'en distingue par la considération du point de vue de la personne avant toute action. Lorsqu'il est impossible de recueillir son point de vue dans le moment présent, celui qu'elle aurait précédemment exprimé ou celui d'un proche peut alors être considéré.

VOIR L'ANNEXE 1.

**La publication des Bulletins « Généralions + »
bénéficie d'un soutien financier de Desjardins**



 Desjardins

À L'AUTOMNE TOUT UN PROGRAMME POUR LES PROCHES AIDANTS

À l'Association de l'action volontaire des Appalaches (AAVA), tout un programme sera offert dès septembre pour les proches aidants. Madame Mylène Croteau, intervenante sur le sujet, présente ce programme à l'ANNEXE 2.

DÉPLIANT CONCERNANT LE SOUTIEN À DOMICILE

Vous trouverez à l'ANNEXE 3, sur 2 pages, la reproduction du dépliant concernant « Le soutien à domicile ».

Les intéressés peuvent trouver les nouvelles orientations en matière de soutien à domicile (SAD). Ce document est une actualisation de la politique 2003 : « *Chez soi : le premier choix* ». Sur le site web suivant - <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003560/> on trouve ce document de 77 pages.

Source : Mélissa Leclerc, coordonnatrice clinico-administrative secteurs Beauce, Thetford et Etchemins, Direction Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

AVIS DE TENUE D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ORGANISME

| ORGANISME | DATE HEURE LIEU |
|--|--|
| CATTARA | <ul style="list-style-type: none">Le vendredi 16 juin à 13 hAu local 02 du Centre Marie-Agnès-Desrosiers, Thetford MinesInscription et info auprès de Ginette Fortin 418 338-878 |
| Association de l'action volontaire des Appalaches (AAVA) | <ul style="list-style-type: none">Le mardi 20 juin 2023 à 9 h 30, suivie d'un dîner « cabane à sucre »À l'Érablière les Trois B, 129 rang 7 - Saint-Adrien-d'Irlande. |

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

| MOMENT ET LIEU | INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT | RESPONSABLE |
|--|--|--|
| 15 juin | Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées | |
| Ven. 30 juin 2023 19 h 30 THETFORD MINES | SPECTACLE ALEXANDRA CÔTÉ entraînement canin Admission : 15 \$. CENTRE PAROISSIAL ST-ALPHONSE – 44, rue Saint -Alphonse Sud | Âge d'or St-Alphonse Claude Binet 418 422-5937 |



LA BIEN TRAITANCE : UN CONCEPT BIEN DIFFÉRENT DE LA BIENVEILLANCE

Un exemple de bienveillance :

« Vous devez avoir froid! Je vais vous apporter une couverture... Ça va vous faire du bien! »

Dans cette formulation remplie de bonnes intentions et de gentillesse, il n'y a pas forcément d'interaction avec l'autre personne. On présume de son besoin à un moment précis.

Un exemple de bientraitance :

« Vous semblez avoir froid! Voulez-vous une couverture ou entrer à l'intérieur? Que souhaitez-vous? »

Dans cette formulation, l'interaction avec l'autre personne est privilégiée. Son point de vue est pris en compte et les questions ouvertes laissent place à l'échange et à la libre décision.

Six principes directeurs de bientraitance

En agissant avec bientraitance, vous favorisez le bien-être des personnes âgées. Voici quelques exemples d'actions bienveillantes :

- Placez la personne âgée au centre des actions : elle juge si l'action accomplie ou suggérée lui convient, si elle est bientraitante pour elle.
- Favorisez l'autodétermination et le pouvoir d'agir chez la personne âgée afin de lui permettre de prendre en main sa vie, de faire des choix en harmonie avec ses valeurs, ses habitudes de vie, sa culture, etc.
- Respectez la personne et sa dignité afin qu'elle se sente considérée et qu'elle acquière de l'estime personnelle.
- Favorisez l'inclusion et la participation sociales pour apporter du bien-être à la personne âgée qui souhaite briser son isolement et contribuer à la société.
- Déployez des actions et des interventions alliant compétence (savoir-faire) et jugement (savoir-être).
- Obtenez un soutien concerté afin de poser les gestes les plus appropriés pour chaque dimension de la vie de la personne âgée, toujours en respectant son choix.

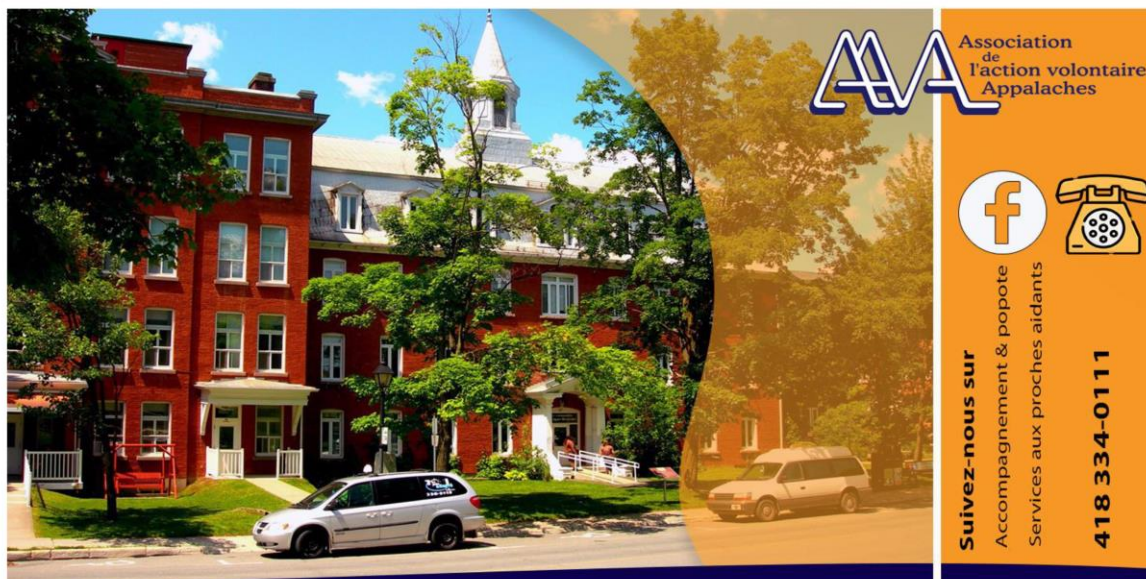
Une responsabilité individuelle, collective et partagée

La bientraitance envers les personnes âgées n'implique pas que les individus. Elle concerne aussi les groupes, les organismes communautaires et les organisations. La bientraitance s'applique à toutes les relations humaines et à tous les groupes de la population. Elle doit s'inscrire dans une approche globale et propice à des actions à la fois individuelles et collectives.

Pour en connaître davantage sur l'approche de bientraitance envers les personnes âgées, consultez le site <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/personnes-agees/bientraitance-pour-bien-etre-aines>

Source : [quebec.ca](https://www.quebec.ca)

TOUT UN PROGRAMME POUR LES PROCHES AIDANTS



| À l'automne 2023 . . . |

“J’Apprendrai, JE discuterai, JE m’informerai, JE partagerai et JE rigolerai avec d’autres personnes qui soutiennent le quotidien d’un proche âgé”

Où ? Centre Marie-Agnès-Desrosiers | 37 Rue Notre-Dame Ouest

Quand ? À partir de septembre 2023

Activités ?
Groupe de soutien | MON espace bien-être, infos, soutien
Café-rencontre | MON moment camaraderie, créatif, infos
Ateliers-formations | MA zone ‘j’enrichis mes compétences’

JE M’INSCRIS

Mylène Croteau | 418 334-0111 | aavart.pa@bellnet.ca

DÉPLIANT CONCERNANT LE SOUTIEN À DOMICILE

Notre équipe s'engage à offrir des services de qualité, sécuritaires et dispensés en collaboration avec la personne et ses proches, pour une expérience de soins et de services satisfaisante.

Les usagers qui reçoivent des services à domicile quant à eux s'engagent à :

- Donner son consentement aux soins et services et y coopérer dans la mesure de ses capacités.
- Se procurer le matériel nécessaire aux soins selon les recommandations.
- S'engager à respecter certaines règles concernant la sécurité des intervenants, par exemple :
 - S'abstenir de fumer lors d'une visite;
 - Tenir temporairement son animal domestique à l'écart;
 - S'assurer que son numéro (adresse) soit toujours visible;
 - Dégager et rendre sécuritaire l'accès à son domicile (stationnement, escaliers, seuil de porte);
 - S'assurer que le lieu où sont donnés les services est sécuritaire (éviter l'encombrement et maintenir la propreté).
- Informer le CLSC dès que possible si l'on doit s'absenter lors d'une visite planifiée.



Comment faire une demande de soutien à domicile?

- Si l'on ne reçoit aucun service du CLSC, **CONTACTER LE 8-1-1** pour expliquer sa situation et répondre à quelques questions permettant de déterminer la nature et l'urgence des besoins;
- Si l'on reçoit déjà des services du CLSC : communiquer avec son intervenant pour en discuter;
- La demande de service peut aussi être faite par un proche;
- L'admissibilité aux services est ensuite déterminée selon les besoins identifiés et en fonction de critères d'accès basés sur l'équité. La priorisation est quant à elle établie à partir des informations recueillies et des facteurs de risques identifiés.

La réponse peut être immédiate ou impliquer un délai d'attente.

Il est aussi possible d'être référés vers d'autres services : organismes communautaires, entreprises d'économie sociale, pharmacies, etc.



Le soutien à domicile

«Engagés pour vous et avec vous...»



Des services adaptés aux besoins, aux capacités et aux préférences de la personne et de ses proches, dispensés par une équipe humaine, bienveillante et professionnelle.

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches

Québec

cisssca.com

Québec

(Suite à la page suivante)

DÉPLIANT CONCERNANT LE SOUTIEN À DOMICILE

Le soutien à domicile, c'est un ensemble de soins et services visant le maintien dans son milieu de vie de personnes :

- En perte d'autonomie permanente ou temporaire;
- En soins palliatifs ou en fin de vie;
- Vivant avec une déficience physique ou cognitive, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Être en perte d'autonomie, c'est de ne plus pouvoir exécuter des gestes de la vie quotidienne (manger, se laver, se déplacer, etc.), sans l'aide ou sans l'assistance d'une autre personne.

La perte d'autonomie peut être reliée à :

- Un âge avancé;
- Une maladie chronique;
- Un trouble cognitif;
- Une maladie incurable, jusqu'à la fin de la vie, selon sa volonté et lorsque sa condition le permet;
- Une chirurgie ou une hospitalisation empêchant de se déplacer.

Selon la situation, le soutien à domicile peut donc être temporaire ou offert sur une plus longue période.

Services offerts

Parmi les services qui peuvent être offerts après évaluation des besoins par un professionnel :

- 
 - Assistance dans les activités de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, se nourrir, se déplacer, etc.);
- 
 - Soutien et répit pour les personnes proches aidantes;
- 
 - Soins infirmiers;
 - Soins respiratoires;
- 
 - Réadaptation dans le but de maintenir ou reprendre l'autonomie et de la capacité physique et cognitive;
- 
 - Adaptation de domicile;
- 
 - Suivi des problèmes liés à l'alimentation (dénutrition, gavage, etc.);
- 
 - Soutien face à un problème personnel (tristesse, deuil, problèmes familiaux, sentiment d'être dépassé, crainte d'être victime d'abus, etc.).

Notre équipe se compose de professionnels en service social, en éducation spécialisée, en ergothérapie, en réadaptation physique, en soins infirmiers, en inhalothérapie et en nutrition.

Des auxiliaires de santé et de services sociaux complètent aussi l'équipe de soins et services.

Les divers services incluent toujours une évaluation, des interventions, mais aussi de l'enseignement pour la personne et ses proches.

Ils impliquent aussi la collaboration avec des partenaires comme les entreprises d'économie sociale en aide à domicile, les organismes, les pharmaciens communautaires et les résidences privées pour aînés.

Toutes les informations données aux professionnels de la santé du soutien à domicile sont confidentielles et ne peuvent être partagées sans consentement. Demeurer chez soi lorsque l'on vit avec une incapacité comporte des avantages, mais aussi une part de risques.

L'équipe de soutien à domicile contribue à identifier ces risques et à les atténuer afin d'assurer la sécurité de la personne et de ses proches.



Pour en savoir plus, visitez notre site :

www.cisssca.com/soins-et-services/autonomie-a-domicile